

REGLEMENT DE L'EPREUVE

- **ART.1 :**

Le **25 mai 2019** l'**A.C.U.Q.G** organise une course à pied dans le golf de Saint Etienne intitulée

« **Run'inGolf** »

Le départ sera donné à 16H30.

Quatre parcours sont proposés :

- **La summer running** d'une distance de 6km Open avec chrono sans classement.
- **La Run'in Golf 6**, d'une distance de 6 km chronométrée.
- **La Run'in Golf 9**, d'une distance de 9km chronométrée
- **La Run'in Golf 12**, d'une distance de 12km chronométrée.

Le départ et l'arrivée sont prévus dans l'enceinte du golf de Saint Etienne. L'itinéraire sillonne le golf en évitant les « green » et les « bunkers ». Il est demandé de ne rien jeter sur le parcours.

- **ART.2 :**

Cette épreuve figure au calendrier des courses hors stade 2019, élaboré par la commission départementale des courses hors stade du département de la Loire.

- **ART.3 :**

Cette épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés ou non licenciés âgés d'au moins 16 ans. Une autorisation parentale sera exigée pour les mineurs.

Pour la summer running les enfants sont admis sous la responsabilité d'un parent participant.

L'organisation, assurée par les membres de notre association, comprendra des postes de ravitaillement sur le parcours et à l'arrivée.

- **ART.4 :**

Le parcours sera balisé. Des commissaires de courses, seront présents tout au long de la course.

Association du Cercle d'Union du Quartier Gaillard

25, rue Penel

42000 Saint-Etienne

Tél.: 04 77 47 19 72

- **ART.5 :**

La sécurité des coureurs sera assurée par la présence d'un médecin et d'une équipe médicale. Une assurance en responsabilité civile a été souscrite. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

- **ART.6 :**

En cas de force majeure (intempéries.), et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours, modifier les barrières horaires, les parcours, ou annuler les épreuves.

- **ART.7 :** Loi du 23 Mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs

« La participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation :

Soit d'une licence athlétisme compétition, Athlétisme entreprise, Athlétisme running, athlétisme santé loisir ou d'un « pass'J'aime Courir » délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation.

Soit d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de la course à pied en compétition ou de de l'athlétisme en compétition.

Soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM, ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation.

Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou L'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou sa photocopie. Aucun

autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les pratiquants d'autres sports seront acceptés à condition qu'ils présentent une licence où est mentionnée la pratique de leur sport en compétition

Les certificats médicaux mentionnant la pratique d'un sport (cyclisme, natation...) même en compétition ne seront pas acceptés.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Une équipe médicale sera présente dans l'enceinte du golf pendant toute la durée de l'épreuve.

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à la disposition de l'organisation.

• **ART.8 :**

Les droits d'engagement comprennent :

- Dossard avec puce récupérable à l'arrivée pour chronométrage
- Un maillot technique Run in Golf – Attention offre limitée aux 300 premiers inscrits.
- Une paire de lunettes fantaisie.
- Ravitaillements

Les inscriptions pourront se faire à l'avance sur le site « La run'in Golf » :

Les frais d'inscription sont définis de la façon suivante :

- **Summer running et 6km :**

8€ jusqu'au 30/04 et **10€** du 1/05 au jour de la course. Pour les moins de 12 ans tarif unique **5€**

- **Run in Golf 9km**

9€ jusqu'au 30/04 et **11€** du 1/05 au jour de la course.

-**Run in Golf 12km**

10€ jusqu'au 30/04 et **12€** du 1/05 au jour de la course

Annulation :

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Retrait des dossards :

Les dossards seront à retirer :

Au magasin terre de running 7 rue Traversière 42000 Saint Etienne le vendredi 24/05/19 de 11h à 19h et le samedi de 9h à 12h

Le jour de la course au Golf à partir de 14H

Sur présentation de la licence sportive ou du certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course pied en compétition + une pièce d'identité.

- **ART.9 :**

Catégorie Femmes / Hommes

Elles sont celles de la F.F.A et concernent la saison sportive qui débute le 1/1/2019 pour se terminer le 31/12/2019

- CADETS 2002 et 2003
- JUNIORS 2000 et 2001
- ESPOIRS 1997 à 1999
- SENIORS 1981 à 1997
- MASTERS 1979 et avant
-

- **ART.10**

Chaque participant autorise les organisateurs des épreuves « Run'in Golf » édition 2018 à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'une des épreuves Run'in Golf édition 2018, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée .

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.



Association du Cercle d'Union du Quartier Gaillard
25, rue Penel

42000 Saint-Etienne

Tél.: 04 77 47 19 72